

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP attribue trois mandats de gestion de couverture du risque de change de ses actifs

Paris, le 25 février 2026 – L'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) vient d'attribuer un mandat actif à Russell Investments France et deux mandats stand-by à Amundi Asset Management et BNP Paribas Asset Management Europe pour gérer la couverture du risque de change de ses actifs.

En mai 2025, l'ERAFP a lancé un appel d'offres afin de sélectionner trois prestataires chargés d'assurer la gestion globale de la couverture du risque de change de ses actifs.

À l'issue de la procédure de sélection lancée, l'offre de la société Russell Investments France, en raison notamment de la robustesse du processus de gestion proposé, est apparue comme la plus à même de répondre aux attentes de l'ERAFP. Le mandat actif a donc été attribué à cette société. Les deux autres gestionnaires retenus dans le cadre d'un mandat dit « stand-by » sont Amundi Asset Management et BNP Paribas Asset Management Europe.

À titre indicatif, le montant notionnel à couvrir au démarrage du mandat devrait être de l'ordre de 4,1 milliards d'euros.

Les mandats seront d'une durée initiale de quatre ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le marché pour deux périodes successives de deux ans.

L'ERAFP : fonds de pension public durable à la gestion responsable

Avec près de 54 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,4 millions de bénéficiaires, 43 000 employeurs et plus de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2025. Régime de retraite obligatoire par points, l'Établissement gère, depuis le 1^{er} janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Service communication – communication@erafp.fr

in |  | rafp.fr